

**TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE HALLE SPORTIVE OUVERTE DANS LE  
CADRE DE LA RESTRUCTURATION DU STADE DOCTEUR PIEYRE**

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

**DATE ET HEURE LIMITES DE RECEPTION DES OFFRES :**

**JEUDI 21 MAI 2026 A 12H00**

Le présent règlement de la consultation comprend 7 articles. Il compte 9 pages numérotées de 1 à 12.

## TABLE DES MATIÈRES

ARTICLE 1. POUVOIR ADJUDICATEUR.....	3
ARTICLE 2. OBJET DU MARCHÉ – CARACTERISTIQUES PRINCIPALES .....	3
2.1 Objet du marché .....	3
2.2 Lieu d'exécution du marché.....	3
2.3 Nomenclature CPV.....	3
2.4 Allotissement .....	3
2.5 Forme du marché.....	3
2.6 Durée du marché - Délai d'exécution des travaux.....	3
2.7 Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent .....	4
2.8 Prestations supplémentaires éventuelles (PSE) - Variantes .....	4
ARTICLE 3. PROCEDURE ET CONDITIONS DE DELAIS .....	5
3.1 Procédure de passation .....	5
3.2 Date limite de réception des offres .....	5
3.3 Délai de validité des offres.....	5
3.4 Insertion par l'activité économique.....	5
ARTICLE 4. DOSSIER DE CONSULTATION - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES .....	5
4.1 Contenu et modalités d'obtention du dossier de consultation.....	5
4.2 Renseignements complémentaires et modifications de détail .....	6
4.3 Visite obligatoire .....	6
ARTICLE 5. CONDITIONS DE PARTICIPATION.....	6
5.1 Forme juridique que devra revêtir un groupement d'entrepreneurs attributaire d'un lot ....	6
5.2 Possibilité de présenter plusieurs offres pour un même lot en agissant à la fois en qualité de	6
6	
5.3 Capacité minimum .....	6
ARTICLE 6. CONTENU & MODALITES DE TRANSMISSION DES OFFRES .....	7
6.1 Contenu du dossier à remettre.....	7
6.2 Modalités de remise des plis .....	9
6.3 Copie de sauvegarde.....	10
ARTICLE 7. SELECTION DES CANDIDATS, JUGEMENT DES OFFRES & ATTRIBUTION DU MARCHÉ .....	11
7.1 Sélection des candidats.....	11
7.2 Critères de jugement des offres pour l'ensemble des lots.....	11
7.3 Négociations .....	11
7.4 Attribution et notification du marché .....	12
ARTICLE 8. INSTANCE CHARGÉE DES PROCEDURES DE RECOURS.....	13

## ARTICLE 1. POUVOIR ADJUDICATEUR

### Maître d'ouvrage :

Ville d'Aubervilliers  
2 Rue de la Commune de Paris  
93300 AUBERVILLIERS

### Maître d'ouvrage délégué :

SPL Plaine Commune Développement  
36 avenue Amilcar Cabral  
93210 SAINT-DENIS LA PLAINE

Site Internet : <http://www.semplaine.fr>

Profil d'acheteur (site Internet pour le retrait du DCE et le dépôt des offres) :  
<https://marches.maximilien.fr/entreprise>

## ARTICLE 2. OBJET DU MARCHÉ – CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

### 2.1 Objet du marché

Le marché a pour objet la construction d'une halle sportive ouverte dans le cadre de la restructuration du Stade Docteur Pieyre à Aubervilliers.

Les travaux sont décrits aux cahiers des clauses techniques particulières.

### 2.2 Lieu d'exécution du marché

Le terrain de basket près du Stade Docteur Pieyre  
139 rue Henri Barbusse, 93300 Aubervilliers

### 2.3 Nomenclature CPV

**45212220-4** – Travaux de construction d'installations sportives polyvalentes

### 2.4 Allotissement

Les travaux sont décomposés en trois lots faisant chacun l'objet d'un marché attribué à un entrepreneur unique ou un groupement d'entrepreneurs :

LOT 01 : VRD sols sportifs

LOT 02 : Fondations – structure – toiles tendues

LOT 03 : Electricité – éclairage sportif

Les candidats peuvent soumissionner pour un ou plusieurs lots.

### 2.5 Forme du marché

Le marché est conclu sous la forme d'un marché ordinaire.

### 2.6 Durée du marché - Délai d'exécution des travaux

## Pour l'ensemble des lots

Le marché est conclu pour une durée courant de sa date de notification jusqu'au parfait achèvement des travaux.

Le délai d'exécution global prévisionnel de l'ensemble des travaux est de (huit) **8 mois** dont **1 mois** de préparation de chantier à compter de la date fixée par l'ordre de service qui prescrira de démarrer la période de préparation.

Le délai d'exécution des travaux comprend la période de préparation, le délai d'exécution des travaux de chacun des marchés allotés, les périodes de congés et les jours réputés prévisibles d'intempéries. Le mois d'août sera un mois travaillé comme les autres.

Le délai d'exécution des travaux incombant au titulaire de chaque lot est fixé, au sein du délai global d'exécution, dans le calendrier prévisionnel d'exécution annexé à l'acte d'engagement

### 2.7 Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent

Financement sur les ressources propres de la Ville d'Aubervilliers.

Acomptes et solde.

Délai de paiement de 30 jours.

Le marché prévoit une retenue de garantie 5% dont les modalités d'application sont exposées dans le CCAP.

Le marché prévoit une avance de démarrage dont les modalités d'application sont exposées dans le CCAP.

### 2.8 Prestations supplémentaires éventuelles (PSE) - Variantes

Le pouvoir adjudicateur a défini deux (2) Prestations supplémentaires éventuelles pour le lot n°1 « VRD Sol Sportifs » qui sont les suivantes :

PSE n°	Descriptif	Lot concerné	Prestations en plus-value	Prestations en moins-value
1	FOURNITURE ET POSE D'UN GAZON SYNTHETIQUE 20 mm	1 - VRD – sols sportifs	Poste 14.1 du DPGF du lot 01 FOURNITURE ET POSE D'UN GAZON SYNTHETIQUE 20 mm	Poste 7 du DPGF du lot 01 - Sols Sportifs- Résine Acrylique
2	REEMPLOI DE LA CLOTURE SUR RUE EXISTANTE	2 - VRD – sols sportifs	Poste 14.2 du DPGF du lot 01 DEPOSE ET REPOSE DE CLOTURE BARREAUEE SUR RUE EN REEMPLOI DE LA CLOTURE SUR RUE EXISTANTE -	Poste 10.1 du DPGF du lot 01 - Fourniture et pose de clôture barreaudée sur rue

L'attention des candidats est attirée sur le fait que les candidats doivent obligatoirement chiffrer les PSE dans la DPGF afférente au lot n°1. **Les offres de base, sans chiffrage de ces (2) deux prestations supplémentaires éventuelles, seront considérées comme irrégulières.**

Ces prestations supplémentaires éventuelles seront fournies en complément de l'offre de base et seront prises en compte lors de l'évaluation comparative des offres

En outre, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de retenir ou de ne pas retenir chacune des deux (2) Prestations Supplémentaires Eventuelles décrites ci-avant. Cette faculté sera exercée au plus tard au stade de la notification du marché.

Pour aucun des 3 lots, le pouvoir adjudicateur n'a défini de variante imposée.

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont autorisées pour aucun des 3 lots.

## ARTICLE 3. PROCEDURE ET CONDITIONS DE DELAIS

### 3.1 Procédure de passation

Le présent marché est passé dans le cadre d'une procédure adaptée en application des articles L2123-1-1° et R2123-1-1° du code de la commande publique.

### 3.2 Date limite de réception des offres

Voir en page de garde du présent document.

### 3.3 Délai de validité des offres

Offres initiales : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Offres finales (en cas de négociations) : 180 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres finales.

### 3.4 Insertion par l'activité économique

Le marché comporte une clause d'insertion professionnelle par l'activité économique comme condition exécution.

En application de l'article L2112-2 du code de la commande publique, le titulaire est tenu pour l'exécution du marché de réaliser une action d'insertion professionnelle qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales et/ou professionnelles particulières.

Il leur sera obligatoirement réservé, pour chacun des trois lots, à l'occasion de l'exécution du marché, un nombre minimum d'heures fixé par la facilitatrice insertion de Plaine Commune (voir CCAP).

Lot 1: **70 heures** ;

Lot 2: **830 heures** ;

Lot 3: **50 heures**.

## ARTICLE 4. DOSSIER DE CONSULTATION - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

### 4.1 Contenu et modalités d'obtention du dossier de consultation

Le dossier de consultation est constitué des pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation ;
- L'acte d'engagement valant cahier des clauses administratives particulières pour chacun des trois lots ;
- Le cahier des clauses techniques particulières et ses annexes afférent à chacun des lots ;
- Le cadre de DPGF (décomposition du prix global et forfaitaire) de chacun des lots ( prestations supplémentaires éventuelles détaillées pour le lot n°1) ;

La SPL Plaine Commune Développement met le dossier de consultation des entreprises à disposition des candidats consultés sur le profil d'acheteur : <https://marches.maximilien.fr/entreprise> jusqu'à la date limite de réception des offres.

En cas de difficulté pour télécharger le DCE, les candidats sont invités à se rapprocher du service support de MAXIMILIEN au 01 76 64 74 08.

#### 4.2 Renseignements complémentaires et modifications de détail

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires pour présenter leur offre, les candidats doivent faire parvenir **au plus tard le 06 mai 2026** leur demande écrite éventuelle via le profil d'acheteur.

**Les candidats devront s'assurer de la bonne réception de leurs questions dans les délais. Il ne sera procédé à aucune réponse pour les questions arrivées hors délai.**

Une réponse commune sera mise en ligne sur le profil d'acheteur s'il s'agit de compléments nécessaires à l'établissement de l'offre **au plus tard le 13 mai 2026**.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Celles-ci seront mises en ligne sur le profil d'acheteur **au plus tard le 13 mai 2026**. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

**Il est rappelé aux candidats que pour être destinataires des réponses aux questions ou de modifications du DCE ils doivent impérativement s'identifier avec une adresse courriel valide lors du retrait du DCE.**

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, les dispositions précédentes seront aménagées en fonction de cette nouvelle date.

#### 4.3 Visite obligatoire

La participation à cette visite est obligatoire pour tous les candidats voulant soumettre une offre. Chaque groupement candidat doit être représenté par au minimum 1 personne.

Le stade est situé au 139 rue Henri Barbusse, à Aubervilliers.

Une visite de site est organisée aux deux dates suivantes :

- 16 avril 2026 à 10 h;
- 05 mai 2026 à 10 h.

Merci de vous inscrire auprès de Bettina ABADIA, à l'adresse suivante : [babadia@semplaine.fr](mailto:babadia@semplaine.fr).

Cette visite sera actée par le certificat de visite des lieux, daté et signé, fournie lors de la visite.

### ARTICLE 5. CONDITIONS DE PARTICIPATION

#### 5.1 Forme juridique que devra revêtir un groupement d'entrepreneurs attributaire d'un lot

Groupement solidaire  ou Groupement conjoint   
Avec mandataire solidaire oui  non

Un même opérateur économique ne peut être mandataire de plusieurs groupements.

#### 5.2 Possibilité de présenter plusieurs offres pour un même lot en agissant à la fois en qualité de

Candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements oui  non   
Membres de plusieurs groupements oui  non

#### 5.3 Capacité minimum

Le candidat doit réunir (seul ou en groupement, le cas échéant avec des sous-traitants) a minima les compétences suivantes :

- **LOT 01 VRD sols sportifs :**
- **LOT 02 Fondations – structure – toiles tendues :**
- **LOT 03 Electricité – éclairage sportif :**

La preuve de cette capacité est apportée :

- **Pour le LOT 1 VRD sols sportifs :** Qualisport 720 et Qualibat 12 et/ou par la production de certificats de bonne réalisation établis par le pouvoir adjudicateur sur les opérations réalisées par le candidat ;
- **Pour le LOT 2 Fondations – structure – toiles tendues :** Qualisport 270 et/ou par la production de certificats de bonne réalisation établis par le pouvoir adjudicateur sur les opérations réalisées par le candidat ;
- **Pour le LOT 3 électricité – éclairage sportif :** Qualifelec: LCPT et/ou par la production de certificats de bonne réalisation établis par le pouvoir adjudicateur sur les opérations réalisées par le candidat.

La preuve de cette capacité est apportée soit par la production de la copie du certificat de qualification obtenu et en vigueur, soit par tout moyen de preuve démontrant une capacité équivalente.

Les nomenclatures et référentiels de qualification sont consultables sur/

[https://www.fntp.fr/wp-content/uploads/2024/06/nomenclature\\_tp\\_2024.pdf](https://www.fntp.fr/wp-content/uploads/2024/06/nomenclature_tp_2024.pdf)

<https://pros.qualifelec.fr/toutes-nos-qualifications> ,

<https://www.qualipaysage.org/qualifications>.

Les candidats ne présentant cette capacité minimum sont éliminés.

## ARTICLE 6. CONTENU & MODALITES DE TRANSMISSION DES OFFRES

### 6.1 Contenu du dossier à remettre

Le dossier à remettre par chaque soumissionnaire contient les documents énumérés ci-après.

**Au titre de la candidature :**

**Chaque candidat ou chaque membre de l'équipe candidate (à l'exception du DC1 qui est unique pour l'ensemble du groupement) devra produire dans un dossier « Candidature » les pièces suivantes :**

1. Une **lettre de candidature** (imprimé DC1 téléchargeable à l'adresse Internet suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat?language=fr> ou DUME ou équivalent), mentionnant le ou les lots auxquels il est soumissionné, la composition du groupement le cas échéant et désignant le mandataire et comportant la déclaration sur l'honneur attestant que le candidat individuel ou chaque membre du groupement ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies aux articles L2141-1 à 2141-5 du Code de la Commande publique.
2. **Les renseignements et documents suivant permettant d'évaluer les capacités économiques, financières, techniques et professionnelles du candidat** (le candidat peut utiliser le formulaire Déclaration du candidat - DC2 téléchargeable à l'adresse Internet suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat?language=fr> ou e-DUME, pour fournir tout ou partie des renseignements demandés) :

- Le chiffre d'affaires global et celui relatif aux travaux objet de la consultation sur les trois derniers exercices disponibles ;
- Les preuves d'une assurance pour les risques professionnels (attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle) ;
- Une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.

**Le candidat peut également joindre, s'il le souhaite,** les pièces exigées de l'attributaire et mentionnées au §7.4 ci-dessous.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Ainsi, en **cas de groupement**, les renseignements mentionnés au point 2 ci-dessus sont à fournir pour chaque membre du groupement. De même, **en cas de sous-traitance**, ces renseignements seront fournis pour chaque sous-traitant présenté au stade de la candidature et accompagné d'un engagement écrit du sous-traitant de participer à l'exécution du marché.

**Si le candidat a déjà fourni à la SPL Plaine Commune Développement dans le cadre d'une précédente consultation un ou plusieurs des documents listés au point 2 et que ces derniers sont encore valables, il précise la consultation et les documents concernés et est dispensé de les fournir à nouveau. Il peut également communiquer à la SPL Plaine Commune Développement les coordonnées d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique auprès duquel il est possible d'obtenir gratuitement tout ou partie de ces informations (en précisant lesquelles). Pour information, un tel espace, nommé coffre-fort électronique existe sur le profil d'acheteur MAXIMILIEN.**

**Au titre de l'offre, pour chacun des lots auxquels il est soumissionné :**

- 1. L'Acte d'Engagement dûment renseigné dûment renseigné (y compris l'annexe Insertion pour chacun des lots).**

En cas de sous-traitance, l'acte d'engagement sera accompagné par les demandes d'acceptation du ou des sous-traitants et d'agrément des conditions de paiement, pour les sous-traitants désignés au marché. Le formulaire DC4 de déclaration de sous-traitance est téléchargeable à l'adresse Internet suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>.

- 2. Le certificat de visite dûment signé et rempli par le pouvoir adjudicateur ;**
- 3. La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire** intégralement renseignée (au format Excel) pour chacun des lots.
- 4. Un (ou des) relevé(s) d'identité bancaire.**

5. **Un mémoire technique** des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution des travaux et répondant aux critères de jugement des offres. Ce document comprendra toutes justifications et observations de l'entreprise. Il présentera *a minima* :

- I. **Qualité des matériaux et fournitures pour l'ensemble du chantier** : Une documentation détaillée de tous les matériaux. (Fiche d'identification, fiches techniques, etc....)
- II. **Un planning d'exécution détaillé** poste par poste et argumenté qui permette d'appréhender comment le candidat compte respecter les délais. Ce planning doit faire apparaître l'ensemble des interactions avec les autres lots.
- III. **La présentation des moyens humains et matériels** dédiés à l'opération ainsi qu'un calendrier détaillé (nombre d'hommes / jour / matériels de chantier dédiés à l'exécution des prestations).
- IV. **Une note méthodologique d'exécution et de compréhension du chantier** comportant :
  - Les dispositions à adopter pour l'exécution des travaux, avec notamment le déroulement des tâches et les procédés d'exécution et les observations, remarques, solutions et conclusions faites par le candidat en rapport avec les spécificités du chantier.
  - Le détail des procédures qualité ainsi que des mesures pour assurer la sécurité et l'hygiène sur les chantiers.

**Nota : La MOA appréciera la méthodologie des études d'exécution du candidat qui montre de quelles manières il compte réaliser les études d'exécution du projet.**

- V. **Note environnementale** : Le candidat doit expliquer comment il va s'employer à respecter la Charte d'Economie circulaire et la réglementation thermique en vigueur. Un traitement des déchets respectueux de l'environnement sera valorisé.

**[Le mémoire justificatif devra impérativement respecter le plan établi ci-dessus.](#)**

**Les documents visés ci-dessus présentent un caractère obligatoire. Leur absence entraînerait le rejet de l'offre du candidat.**

**L'attention des candidats est attirée sur le fait que la taille de chaque fichier faisant partie d'un pli déposé sur la plateforme MAXIMILIEN doit être inférieure à 1 Go, la taille maximale du dépôt étant fixée à 4 Go.**

**Pour rappel, aucune signature n'est exigée au stade de la remise des offres. Cependant, les candidats sont informés que l'acte d'engagement valant CCAP devra être impérativement signé par l'attributaire du marché au moyen d'un certificat de signature électronique répondant aux conditions prévues par l'arrêté du ministère de l'Économie et des Finances du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, et qu'il peut être signé dès le dépôt de l'offre.**

## 6.2 Modalités de remise des plis

Les candidats soumissionnent **obligatoirement** par voie électronique via le profil d'acheteur MAXIMILIEN à l'adresse <https://marches.maximilien.fr/entreprise>.

**Les dossiers doivent parvenir avant la date et l'heure limites précisées en page 1 du présent RC.**

**En cas de remise de plusieurs plis par un même candidat, seul le dernier pli déposé sera ouvert.**

Les candidats doivent accepter l'horodatage retenu par le profil d'acheteur.

Tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un programme virus informatique malveillant est détecté par la SPL Plaine Commune Développement peut faire l'objet par cette dernière

d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé.

La SPL Plaine Commune Développement reste libre de réparer ou non le document contaminé. Lorsque la réparation aura été opérée sans succès, il sera rejeté.

Les candidats n'ayant jamais utilisé par le profil d'acheteur MAXIMILIEN sont invités à vérifier les prérequis techniques nécessaires à l'adresse suivante :

<https://marches.maximilien.fr/entreprise/footer/prerequis-techniques>

Un guide d'utilisation est également disponible à l'adresse suivante :

<https://marches.maximilien.fr/?page=entreprise.EntrepriseGuide> .

Un service de support est également accessible de 9h00 à 19h00 les jours ouvrés au 01 76 64 74 08.

### 6.3 Copie de sauvegarde

Les candidats peuvent également transmettre, dans le délai imparti, une copie de sauvegarde sur support papier ou support physique électronique. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte les mentions suivantes.

**NE PAS OUVRIR – COPIE DE SAUVEGARDE**

**Opération N°7035**

**TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE HALLE SPORTIVE OUVERTE DANS LE CADRE DE LA RESTRUCTURATION DU STADE DOCTEUR PIEYRE**

***Raison sociale du candidat***

**Monsieur Gildas MAGUER  
SPL PLAINE COMMUNE DÉVELOPPEMENT  
36 avenue Amilcar Cabral  
93210 SAINT-DENIS LA PLAINE**

Les plis doivent parvenir en courrier recommandé avec accusé de réception ou être déposés contre récépissé au 4<sup>ème</sup> étage, avant la date et l'heure limites précisées en page 1 du présent RC, à l'adresse indiquée sur l'enveloppe.

Les heures de dépôt des plis sont :

Du lundi au vendredi (hors jours fériés)  
de 9 heures à 12 heures 30 et de 14 heures à 16 heures

La copie de sauvegarde est ouverte dans les cas suivants :

1° Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans l'offre transmises par voie électronique.

2° Lorsqu'une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des offres.

Et à condition que la copie de sauvegarde ait été réceptionnée dans le délai imparti.

Si un programme informatique malveillant est détecté dans la copie de sauvegarde, celle-ci sera écartée.

Les copies de sauvegarde non ouvertes sont détruites par la SPL Plaine Commune Développement.

## ARTICLE 7. SELECTION DES CANDIDATS, JUGEMENT DES OFFRES & ATTRIBUTION DU MARCHÉ

### 7.1 Sélection des candidats

Les candidatures sont examinées lot par lot.

Les candidats qui n'auront pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés, dans le délai imparti, seront éliminés.

Avant l'examen des candidatures, si le pouvoir adjudicateur constate que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, il peut décider de demander aux candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai imparti, identique pour tous.

Après analyse des dossiers de candidature, éventuellement complétés, ne seront pas admises :

- Les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles L2141-1 à 2141-5 du code de la commande publique ;
- Les candidatures qui ne sont pas accompagnées des pièces fixées dans l'avis d'appel à la concurrence ou dans le présent règlement de la consultation ;
- Les candidatures ne présentant pas la capacité minimum requise ou présentant des garanties techniques, professionnelles et financières insuffisantes.

En application de l'article R2144-3 du code de la commande publique, la vérification des capacités des candidats pourra être effectuée à tout moment de la procédure et au plus tard avant l'attribution du marché.

### 7.2 Critères de jugement des offres pour l'ensemble des lots

Le marché sera attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés suivants :

#### 1. La valeur technique de l'offre, appréciée sur la base des sous-critères suivants (60 %) :

- Qualité des matériaux et fournitures présents pour l'ensemble du chantier : 20 points
- Moyens humains et matériels affectés au chantier : 10 points ;
- Méthodologie d'exécution et compréhension du chantier : 10 points ;
- Critère environnemental : 5 points.
- Respect du planning et méthodologie proposée pour tenir les délais : 15 points ;

*Nota : La MOA appréciera le planning détaillé et argumenté du candidat qui montre de quelles manières il compte tenir les délais.*

#### 2. Le prix global et forfaitaire (40%).

Conformément à l'article R.2152-3 du Code de la Commande Publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande écrite de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue pour analyse, soit rejetée par décision motivée conformément à l'article R2152-4 du code de la commande publique.

### 7.3 Négociations

Le pouvoir adjudicateur prévoit d'engager des négociations avec les candidats consultés ayant remis une offre.

Les négociations pourront porter sur le contenu de l'offre technique et financière. Elles pourront se dérouler en présentiel, en distanciel ou par écrit via le profil d'acheteur MAXIMILIEN. Dans tous les cas, elles se déroulent selon les mêmes modalités pour la totalité des opérateurs invités à négocier.

À l'issue de la négociation, chaque soumissionnaire pourra soit maintenir son offre initiale, soit transmettre une nouvelle offre apportant des compléments et/ou des modifications à son offre initiale, via le profil d'acheteur et dans le respect du délai fixé par le pouvoir adjudicateur.

Le pouvoir adjudicateur se réserve cependant le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

#### 7.4 Attribution et notification du marché

En application de l'article R2152-1 du code de la commande publique, les offres inappropriées sont éliminées.

Les offres irrégulières ou inacceptables peuvent devenir régulières ou acceptables à l'issue de la négociation, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.

Lorsque la négociation a pris fin, les offres qui demeurent irrégulières ou inacceptables sont éliminées. Toutefois, le pouvoir adjudicateur peut autoriser tous les candidats concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses. La régularisation des offres irrégulières ne peut avoir pour effet de modifier des caractéristiques substantielles des offres.

Les offres sont classées par ordre décroissant. L'offre la mieux classée est retenue.

Pour se voir attribuer le marché, le candidat retenu doit fournir les documents suivants (pour chacun des membres du groupement en cas de groupement candidat) **dans un délai de 7 jours** à compter de la demande de la SPL Plaine Commune Développement :

1. Les attestations et certificats fiscaux délivrés par les administrations compétentes prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales ;
2. Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L. 243-15 du code de la sécurité sociale émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de six mois ;
3. L'avis d'immatriculation au répertoire SIRENE ou un extrait du registre pertinent, tel qu'un extrait K, un extrait Kbis, un extrait D1 ;
4. La liste nominative des salariés étrangers employés et soumis à l'autorisation de travail prévue à l'article L5221-2 du code du travail, établie à partir du registre du personnel et précisant sa date d'embauche, sa nationalité, le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail ;
5. Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés.

***Le candidat retenu sera invité à transmettre ces documents via le service e-attestations sur lequel l'inscription est gratuite pour tout fournisseur (<https://fournisseurs.e-attestations.com/fo/E-Attestations.html>).***

Le candidat retenu peut également indiquer à la SPL Plaine Commune Développement :

- Soit qu'il est déjà inscrit sur e-attestations ;
- Soit qu'il lui a déjà fourni ces documents dans le cadre d'une précédente consultation et que ces pièces sont toujours valides (il précise alors les références de la consultation concernée) ;
- Soit les coordonnées d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique auprès duquel la SPL Plaine Commune Développement peut obtenir gratuitement ces informations. Pour

information, un tel espace, nommé coffre-fort électronique, existe sur le profil d'acheteur MAXIMILIEN.

**Le non-respect de ces formalités dans le délai imparti entraîne le rejet de l'offre. La même demande est alors faite au candidat suivant dans le classement des offres.**

**Le marché sera notifié après signature électronique par le représentant du pouvoir adjudicateur et par voie électronique via le profil d'acheteur.**

## ARTICLE 8. INSTANCE CHARGÉE DES PROCEDURES DE RECOURS

L'instance chargée des procédures de recours et pouvant communiquer des informations sur les recours est :

**Tribunal Administratif de Montreuil**

7 Rue Catherine Puig,

93100 Montreuil

Tél. : 01 49 20 20 00

greffe.ta-montreuil@juradm.fr

<http://montreuil.tribunal-administratif.fr/>